

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1055

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charriot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1055**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération concerne le projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus.

Axel'One est une plate-forme d'innovation collaborative dans les domaines des procédés propres et des matériaux innovants permettant d'accueillir acteurs industriels et académiques pour mener à bien leurs projets collaboratifs avec leurs équipes et du matériel dédié.

Ce projet est issu de la réflexion des membres fondateurs du pôle de compétitivité Axelera (Université de Lyon, industriels, Institut français du pétrole -IFP- Énergies nouvelles -EN-) et de la nécessité de disposer de lieux spécifiques pour mener à bien des projets de R&D collaboratifs de grande ampleur. Ceci a conduit à envisager la construction d'un lieu partagé pour accélérer la mise au point de projets, autour d'un noyau résident de partenaires et d'équipements d'excellence.

Le projet Axel'One se développe à partir de 3 sites distincts dédiés à la R&D, chacun de ces sites répondant à une logique de spécialisation et d'échelle de démonstration, mais avec une gouvernance unique :

- la plateforme Axel'One Campus située sur le Campus LyonTech - la Doua, positionnée en amont du cycle d'innovation (échelle laboratoire),

- la Vallée de la Chimie, avec 2 "unités pilotes" : Axel'One - module PPI, dédié aux procédés propres, situé à Solaize à proximité de l'IFP EN (700 mètres carrés en fonctionnement depuis début 2013, 2 450 mètres carrés fin 2014), Axel'One - module PMI, dédié aux matériaux innovants, situé à Saint Fons, à proximité du centre de recherche de Solvay (4 650 mètres carrés).

La plateforme Axel'One Campus, située sur le Campus LyonTech - la Doua, fait partie intégrante, par ailleurs, du projet Lyon Cité Campus, retenu dans le cadre de l'opération Campus de l'Etat.

a) - Le projet Axel'One Campus

Le projet Axel'One Campus figure dans le projet Lyon Cité Campus, qui vise à "requalifier et dynamiser des campus existants grâce à un effort ciblé, en vue de créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale".

La mise en application du projet Lyon Cité Campus a fait l'objet d'une convention de site qui a été signée le 29 mars 2011 entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et l'Université de Lyon.

En accord avec l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université de Lyon, le Rectorat de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et l'association Axel'One, la maîtrise d'ouvrage pour la

construction de ce bâtiment a été confiée à la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre d'une convention signée le 28 février 2013.

Une fois réceptionné, le bâtiment sera remis gratuitement, en toute propriété, à l'Etat qui l'affectera à l'Université Claude Bernard Lyon 1, cette dernière devant ensuite en confier l'exploitation à l'association Axel'One au travers d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 6 ans. A compter de cette remise, l'Etat et le chef de l'établissement affectataire assureront les droits et obligations du propriétaire.

La gouvernance de la plateforme, son animation et la gestion des projets de R&D accueillis sur celle-ci seront assurées par l'association Axel'One, créée à cet effet, et dont les membres fondateurs sont Solvay, Suez environnement, l'Institut français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN), le Centre national de recherche scientifique (CNRS), Chimie, physique, électronique (CPE) Lyon, Insavalor (filiale de valorisation de l'Institut national des sciences appliquées -INSA- de Lyon), l'École normale supérieure (ENS) de Lyon et Lyon ingénierie projets (filiale de valorisation de l'Université de Lyon 1).

b) - L'avancement du programme

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- études de programmation : 2011-2012,
- signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Etat : février 2013,
- désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (concours sur esquisse) : décembre 2012-avril 2014,
- dépôt de la demande d'autorisation de construire : octobre 2014 (permis de construire obtenu le 13 mars 2015 et purgé de tous recours).

Les étapes à venir sont les suivantes :

- négociation et notification des marchés de travaux, sauf les lots n° 11, 13 et 15 : jusqu'à mars 2016,
- nouvelle consultation des lots n° 11, 13 et 15 déclarés infructueux : janvier-mai 2016,
- démarrage des travaux : avril 2016,
- livraison des travaux : juin 2017.

Le programme technique détaillé (PTD) de l'opération, établi par la direction de la logistique et des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon, a été validé par l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) et l'Université de Lyon (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur -PRES-) respectivement les 27 juin et 2 juillet 2012.

Les adaptations de programme souhaitées par les utilisateurs en cours de réalisation des études d'avant-projet, ayant pour objet l'optimisation du rapport qualité-prix du bâtiment sans remettre en cause sa volumétrie générale et son image architecturale, ont été validées par un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage après délibération du Conseil de communauté n° 2014-287 du 15 septembre 2014.

A l'issue des études d'avant-projet, le module Axel'One Campus totalise ainsi 1 462 mètres carrés de surface utile (1 461 mètres carrés demandés au programme) répartie sur 2 niveaux (R+1), auxquels s'ajoutent 201 mètres carrés d'annexes extérieures affectées au stockage des déchets, produits et gaz dangereux et espace de livraison. Le bâtiment, qui pourra accueillir jusqu'à 70 chercheurs simultanément, sera implanté sur un terrain situé à l'angle de l'avenue Gaston Berger et de la rue des Arts à Villeurbanne. Il sera modulaire pour permettre l'implantation de projets de recherche et développement divers et variés sur des modules opérationnels répondant à des exigences de sécurité, de sûreté et de confidentialité.

c) - Le plan de financement de l'opération

Le coût d'opération toutes dépenses confondues (TDC) a été estimé à 5 750 000 € TTC. A l'issue de la consultation des entreprises de travaux, il ressort un dépassement global de 895 733 € HT (soit + 27,5 %), avec des dépassements significatifs atteignant 146,4 % sur le lot chauffage, ventilation, climatisation (CVC) - plomberie et 55,5 % sur le lot gaz spéciaux.

Les lots CVC - plomberie et gaz spéciaux présentant un nombre suffisant d'offres de valeur toutes supérieures à l'estimation et regroupées dans un même faisceau, les dépassements sont attribués à une erreur manifeste de la maîtrise d'œuvre qui la reconnaît.

Plusieurs pistes d'économies ont été étudiées par le maître d'ouvrage et permettent de ramener le dépassement en matière de travaux à 400 000 € TDC, soit + 12,6 %.

Le budget de l'opération est ainsi porté à 6 150 000 €, soit une augmentation de 7 %.

A ces dépenses, sont associées deux prévisions de recettes :

- une subvention de la Région Rhône-Alpes de 1 750 000 €, dont 250 000 € sont déjà mobilisés sur les études (1 500 000 € de recettes restant à individualiser). Les conventions financières ont été établies avec la Région, qui a délibéré son soutien au projet,

- une subvention de 2 000 000 € en provenance du Département du Rhône. La convention avec le Conseil général du Rhône a été signée et une avance de 200 000 € a été versée fin 2014. Le reste des montants est pris en charge par la Métropole de Lyon, au titre des "engagements hors bilan", identifiés dans le cadre des transferts de charges.

Le plan de financement de l'opération s'établit désormais ainsi :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études techniques	874 023	Région Rhône-Alpes	1 750 000
communication projet	98 320	Département du Rhône	200 000
travaux	5 177 657	Métropole de Lyon dont :	4 200 000
		- Part ex-Communauté urbaine	2 400 000
		- Part ex-Conseil général du Rhône	1 800 000
Total	6 150 000	Total	6 150 000

La présente délibération concerne l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 400 000 € pour la construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus sur le Campus LyonTech la Doua à Villeurbanne, afin de pouvoir engager la réalisation des travaux.

Elle fait suite à la délibération n° 2012-3395 du Conseil de communauté du 10 décembre 2012 qui avait autorisé l'engagement des études et à la délibération n° 2015-0204 du Conseil de la Métropole du 23 mars 2015 qui a permis l'engagement des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications du projet de construction de la plateforme Axel'One Campus.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, pour un montant de 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P02O2816.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 150 000 € TTC en dépenses et 1 950 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.